Assurances : avec la taxe émeutes, une hausse totale de 235 euros par famille

11/11/2026 à 13h57



Les cotisations d’assurance pourraient subir plusieurs hausses cumulées en 2027. Selon une enquête d’Emmanuel Lévy publiée par *Marianne* le 10 novembre 2026, leur addition représenterait jusqu’à 235 euros de plus par famille selon le calcul présenté par le magazine.

Ce chiffre ne correspond **pas à la seule « taxe émeutes »** : il additionne plusieurs évolutions des tarifs et prélèvements sur les contrats d’assurance. Au 1er janvier 2027, la contribution « attentats » doit notamment passer de 6,50 à 8,50 euros par contrat de biens, soit quatre euros supplémentaires pour une famille assurant à la fois son logement et son véhicule, explique *Marianne*.

Le projet de budget prévoit également de faire passer de 18 % à 18,9 % une taxe sur les garanties automobiles destinée au financement des services d’incendie et de secours. À ces hausses s’ajouterait une surprime liée aux dégâts des émeutes, dont les modalités d’application doivent encore être précisées.

La disposition relative au fonds de mutualisation des dommages causés par les émeutes figure dans la loi de finances pour 2026, rappelle *Public Sénat*. Il convient donc de distinguer

les mesures déjà votées, leurs textes d’application et les dispositions encore au stade du projet budgétaire.

Sources : Marianne, Emmanuel Lévy, 10 novembre 2026 ; Public Sénat, Guillaume Jacquot, 29 octobre 2026.